

Fiche de synthèse des orientations du SRADET à destination des porteurs de PAT de Bretagne

Orientation N2 : Accélérer notre performance économique par les transitions

Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agroécologie et du « bien manger pour tous »

11.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture en Bretagne à horizon 2040

Enjeux du SRADET :

- Réduction de 34% les émissions de GES de l'agriculture en Bretagne entre 2015 et 2040 (objectif de -20% entre 2015 et 2030, et de -49% entre 2015 et 2050)

Pistes pour les PAT :

- ➔ Faire le lien avec le PCAET du territoire
- ➔ Accompagner les agriculteurs dans la mobilisation de dispositifs de financement de la transition climatique (MAEC, PSE, crédits carbone, etc.)

11.2 Généraliser les pratiques de l'agroécologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols

Enjeux du SRADET :

- Amélioration de la résilience des systèmes agricoles
- Augmentation des quantités de matière organique dans les sols
- Préservation et restauration de la trame verte et bleue
- Amélioration de la qualité et la quantité de la ressource en eau

Pour cela, il convient de :

- ◆ Accélérer le déploiement massif des mesures agro-écologiques (MAEC système)
- ◆ Accélérer le soutien au développement de l'agriculture bio
- ◆ Travailler à la mise en avant des services rendus par ces nouvelles pratiques mises en œuvre par les agriculteurs (paiement pour services environnementaux)

Pistes pour les PAT :

- ➔ Nouer des partenariats avec des agences de l'eau, de la biodiversité et de l'environnement
- ➔ Développer un système d'aide à l'installation et/ou à la conversion des agriculteurs en bio
- ➔ Réaliser des diagnostics d'exploitations agricoles types IDEA4
- ➔ Organiser des formations auprès des agriculteurs (en partenariat avec la Chambre d'agriculture, Agrobio, etc.)

11.3 Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire

- Réduction ou non recours au plastique dans les industries agro-alimentaires
- Développement des emballages éco conçus (facilement recyclables, intégrant plus de plastiques recyclés, des bioplastiques conçus avec des ressources locales, etc.) par les industries agro-alimentaires

Fiche de synthèse des orientations du SRADET à destination des porteurs de PAT de Bretagne

Pour cela, il convient de :

- ◆ Favoriser l'engagement de tou-te-s, celui des acteurs de la filière industrielle, en lien avec l'amont, mais aussi avec les distributeurs qui doivent appuyer les efforts visant les consommateur-trice-s dont les comportements réels doivent aussi évoluer.

Pistes pour les PAT :



Objectif 13 : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

13.3 Bretagne, région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires

Enjeux du SRADET :

- Diminuer significativement le poids du gaspillage alimentaire par habitant

Pour cela, il convient de :

- ◆ Faire de la lutte contre le gaspillage l'un des caractères forts de la filière des IAA bretonnes et un facteur de différenciation dans le cadre du projet de « bien manger ».
- ◆ Mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, depuis les producteurs et industriels jusqu'aux consommateurs en passant par le rôle essentiel de la grande distribution ou des acteurs de la restauration collective et marchande.
- ◆ Faire de cet objectif une priorité de la commande publique. Renforcer l'éducation en ce domaine pour infléchir les comportements.

Pistes pour les PAT :

- ➔ Effectuer un diagnostic territorial du gaspillage alimentaire
- ➔ Accompagner les structures dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ➔ Participer au Réseau d'Évitement du Gaspillage Alimentaire (REGAL) breton

Fiche de synthèse des orientations du SRADET à destination des porteurs de PAT de Bretagne

Orientation N4 : Une Bretagne de la sobriété

Objectif 22 : Déployer en Bretagne une stratégie d'adaptation au changement climatique

22.2 Adapter la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Enjeux du SRADET :

- Maîtrise des pollutions diffuses (nutriments, pesticides) issues de l'agriculture
- Travaux de restauration des continuités écologiques
- Instances de concertation et de débat sur les usages de l'eau (Commissions Locales de l'Eau)

Pistes pour les PAT :



22.3 Adapter les différents secteurs économiques

Enjeux du SRADET :

- Mise en place d'action d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole

Pour cela, il convient de :

- ◆ Connaître et analyser les perspectives liées au changement climatique sur notre modèle agricole
- ◆ Anticiper l'adaptation des exploitations et les pratiques agricoles aux évolutions à venir en s'appuyant sur l'ingénierie du vivant
- ◆ Accompagner les exploitations dans la transition environnementale, notamment développer leur autonomie ou les capacités de traitement *in situ*

Pistes pour les PAT :



Objectif 23 : Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique

23.2 Augmenter la capacité de stockage de carbone, en activant des mécanismes de solidarités entre les territoires

Enjeux du SRADET :

- Améliorer la résilience des territoires et contribuer à l'objectif national de la neutralité carbone à l'horizon 2050 (loi énergie-climat du 8 novembre 2019)

Pour cela, il convient de :

- ◆ Privilégier, protéger et développer les puits de carbone naturels, (les sols, les végétaux, les arbres, les forêts, les landes...)
- ◆ S'assurer de leur bonne gestion par un mécanisme de valorisation financière inspirée du marché carbone (principe émetteur - payeur), notamment en lien avec le secteur agricole.
- ◆ Mettre en place un fonds dédié mobilisant des financements au travers de contributions volontaires à la neutralité carbone en lien avec la trame verte et bleue régionale et les dispositifs tels que le Plan Breizh Forêt Bois

Fiche de synthèse des orientations du SRADET à destination des porteurs de PAT de Bretagne

Pistes pour les PAT :



Objectif 25 : Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040

Enjeux du SRADET :



Pour cela il convient de :

- ◆ Elaborer et mettre en œuvre une méthode régionale partagée de sortie des produits phytosanitaires de synthèse. Elle devra permettre le partage par tous les acteurs concernés de la connaissance et des outils d'analyse, proposer une trajectoire de réduction puis de sortie, prendre en compte l'ensemble des intérêts en présence et des enjeux, sanitaires, économiques, sociaux ou d'équilibre territorial.
- ◆ Proposer et mettre en œuvre un plan d'actions, abordant la question de la contractualisation et de l'indemnisation des agriculteurs s'il y a lieu, et proposer des pistes de solutions adaptées aux modèles bretons.
- ◆ Constituer, en lien avec le CRESEB, un groupe de travail régional chargé de faire des propositions en ce sens et s'appuyant sur des expertises scientifiques reconnues. Cette expertise devra apporter des éléments de connaissance objectifs en terme de dangerosité des produits, d'impacts sur la santé et l'environnement, mais également l'analyse des conséquences sociales et économiques de la réduction puis de la suppression de l'usage des pesticides, et enfin l'analyse et la connaissance des leviers à disposition et de bonnes actions à conduire.
- ◆ Expérimenter la réduction des produits phytosanitaires de synthèse sur des territoires « pilotes » en Bretagne en mobilisant, dans un premier temps, des outils régionaux existants comme le dispositif Agriculture Ecologiquement Performante (AEP) puis à moyen terme et avec une ambition plus forte, une expérimentation « Territoires zéro pesticides ».

Pistes pour les PAT :



Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels

31.1 Diviser par deux la consommation régionale des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031

31.2 Garantir la territorialisation équilibrée et équitable de l'effort régional de division par deux de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031